

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2023

135x23

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE/MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ACCUEIL

Par délibération n°202x17 du 31 Août 2017, le Conseil Municipal a adopté la convention de mise à disposition d'un agent administratif au Syndicat d'Initiative à compter du 01/09/17.

Afin de prendre en charge le paiement de cet agent de janvier à décembre 2023, le Syndicat d'Initiative situé salle Van Qué, 22 rue Raspail, 13170 Les Pennes Mirabeau - SIRET 403 012 8000013 dont le Président est Mr PALMESANI, sollicite une subvention de 38650 €

Il est précisé que le montant de la subvention sera calculé en fin d'année pour correspondre au coût exact de la mise à disposition de l'agent pour l'année 2023. La subvention correspondante sera donc versée en fin d'année.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du territoire

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'Association « Syndicat d'initiative » correspondant au coût de la mise à disposition d'un agent administratif.

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL